

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Produit****AURORA**

Page : 1/6

Code produit : 6197-FR

Version : 2,02

Date : 04/08/2005

Annule et remplace : 05/02/2002

**1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

NOM DU PRODUIT : AURORA  
Nom : FMC CHEMICAL  
Adresse : Boulevard de la Plaine, 9/3  
1050 BRUXELLES  
BELGIQUE  
Téléphone : 32(0)2 6459584  
Télécopie : 32(0)2 6459655  
Filiale française : FMC France S.A.  
Adresse : 614 rue Benoît Mulsant  
69400 VILLEFRANCHE sur SAONE  
Téléphone : 04 74 68 35 46  
Télécopie : 04 74 60 04 47  
APPEL D'URGENCE : ORFILA : 01 45 42 59 59

**2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

PREPARATION :  
Nature chimique : Herbicide à base de Carfentrazone-éthyl  
Composants contribuant aux  
dangers : (\*) Carfentrazone-éthyl (CAS : 128639-02-1, classification CE : N; R50-53) : 50 % (\*)

**3 IDENTIFICATION DES DANGERS**

PRINCIPAUX DANGERS :  
Effets néfastes sur la santé : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
Effets sur l'environnement : Dangereux pour les organismes aquatiques  
Dangers physiques et chimiques :  
- Incendie ou explosion : Légèrement combustible. Peut brûler à températures élevées  
Par combustion et décomposition thermique peut former des sous-produits toxiques

**4 PREMIERS SECOURS**

Inhalation : Amener le sujet au grand air  
En cas de malaise :  
Appeler un médecin  
Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés  
Laver à l'eau savonneuse  
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins)  
Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats  
Ingestion : Si la conscience est totale, faire boire de l'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient  
Consulter un médecin

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Produit****AURORA**

Page : 2/6

Code produit : 6197-FR

Version : 2,02

Date : 04/08/2005

Annule et remplace : 05/02/2002

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudres
Moyens d'extinction déconseillés :	Eau (le produit est dangereux pour l'environnement - ne pas diluer)
Méthodes particulières d'intervention :	Isoler la zone d'incendie. Evacuer le personnel Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement) Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté Ne pas respirer les fumées
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome Protection complète du corps

### 6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté Eviter le contact avec la peau et les yeux
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement)
Méthodes de nettoyage :	
- Récupération :	Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières Pulvériser de l'eau Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante
- Neutralisation :	Absorber l'épandage avec : - du sable ou de la terre Neutraliser le produit non récupérable avec : - une solution basique ou de carbonate de sodium, et un alcool approprié (méthanol, éthanol ou isopropanol)
- Nettoyage/décontamination :	Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées dans un centre autorisé

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION**

Mesures techniques : Captation des poussières (aspiration)

**STOCKAGE**

Conditions de stockage :

- Recommandées :
- Stocker :
- le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
  - dans un endroit frais et bien ventilé
  - à l'écart de toute source d'ignition
  - hors de la portée des enfants
  - à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Produit****AURORA**

Page : 3/6

Code produit : 6197-FR

Version : 2,02

Date : 04/08/2005

Annule et remplace : 05/02/2002

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : Emballage d'origine

**8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail  
Capter les poussières à leur point d'émission

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante :  
Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides

- Protection des mains : Gants de protection en nitrile  
Gants de protection en néoprène

- Protection des yeux : En cas de dissémination de poussières :  
Lunettes de sécurité avec protections latérales

- Protection de la peau et du corps : Manipulation du produit en grande quantité :  
Combinaison imperméable (Hypalon, Tyvek Saranex, PVC...)  
Chaussures de sécurité

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
Prendre systématiquement une douche après le travail**9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique : Granules

Couleur : gris à beige

Odeur : faible

pH : 5,85 (dispersion aqueuse à 5 %)

Masse volumique : 0,497 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité :

- dans l'eau : Dispersable

**10 STABILITE ET REACTIVITE**

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :

- Conditions à éviter : Peut se décomposer :  
- sous l'action de la chaleur

- Produits de décomposition dangereux :

Par combustion ou par décomposition thermique (après évaporation de l'eau), libère :  
Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)  
Fluorure d'hydrogène, Acide chlorhydrique  
Oxydes d'azote

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Produit****AURORA**

Page : 4/6

Code produit : 6197-FR

Version : 2,02

Date : 04/08/2005

Annule et remplace : 05/02/2002

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Produit tel quel :

Toxicité aiguë :

CL 50 inh. (rat) / 4 h / : > 1,17 mg/l  
(concentration maximale atteignable - mortalité zéro)  
DL 50 pc (lapin) : > 5000 mg/kg  
DL 50 po (rat) : > 5000 mg/kg

Symptômes aigus :

Larmolement  
Tremblements  
Baisse de la température corporelle

Effets locaux :

Contact avec la peau :  
Non irritant  
Contact avec les yeux :  
Non irritant

Sensibilisation :

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

**12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Persistance :

Carfentrazone-éthyl :  
Temps de demi-vie (dans le sol) : < 1,5 j  
Temps de demi-vie (dans l'eau) : 8,3 j (pH = 5)

BIOACCUMULATION :

Coefficient de partage

n-Octanol/eau :

Carfentrazone-éthyl :  
3,36

Facteur de bioconcentration :

Carfentrazone-éthyl :  
BCF : 159

ECOTOXICITE :

Effets sur les organismes

aquatiques :

Produit tel quel :  
Très toxique pour les organismes aquatiques  
CL 50 (Poisson) : 2,2 mg/l  
CE 50 (Algues) : 0,029 mg/l  
CE 50 (Crustacé) : 36 mg/l**13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

DECHETS DE PRODUIT :

Destruction/Élimination :

Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables  
Incinérer en installation autorisée

EMBALLAGES SOUILLES :

Destruction/élimination :

Éliminer dans un centre autorisé  
Incinérer dans une installation autorisée

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Produit****AURORA**

Page : 5/6

Code produit : 6197-FR

Version : 2,02

Date : 04/08/2005

Annule et remplace : 05/02/2002

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

## REGLEMENTATIONS

## INTERNATIONALES :

## Voies terrestres :

## - Rail/route (RID/ADR) :

N° d'identification de la matière : 3077

Classe : 9

Code de classification : M7

N° d'identification du danger : 90

Etiquetage : 9

Groupe d'emballage : III

## Voie maritime (IMDG) :

N° ONU : 3077

Classe : 9

Etiquetage : 9

Groupe d'emballage : III

## Voie aérienne (OACI/IATA) :

N° ONU : 3077

Classe : 9

Etiquetage : 9

Groupe d'emballage : III

**15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

## CLASSIFICATION :

Ce produit est classé conformément au certificat d'homologation délivré par la Direction Générale de l'Alimentation - sous direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux.

## ETIQUETAGE :

## - Numéro d'autorisation de vente :

9600529 (02/04/1998)

## - Identification du produit dangereux :

Contient :

Substance(s) active(s) :

Carfentrazone-éthyl : 50 % en poids

## - Symboles et indications de danger :

- IRRITANT (Xi)

## - Phrases R :

R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
Dangereux pour les organismes aquatiques

## - Phrases S :

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S 24 : Eviter le contact avec la peau

S 37 : Porter des gants appropriés

## NOTE :

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS

Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Produit**

**AURORA**

Page : 6/6

Code produit : 6197-FR

Version : 2,02

Date : 04/08/2005

Annule et remplace : 05/02/2002

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

### 16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées :

Herbicide

Marques déposées :

Aurora et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation, USA.

\* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont suivis d'un astérisque (\*)

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

**Fin de document.**

**Nombre de pages : 6**